



ALLIANCE POUR UNE MINE RESPONSABLE



Feuille de route 2023-2024

Pour une Mine Artisanale et à Petite Échelle (MAPE)
Légale et Responsable au Burkina Faso (BF)

Proposé par : Alliance pour une Mine Responsable

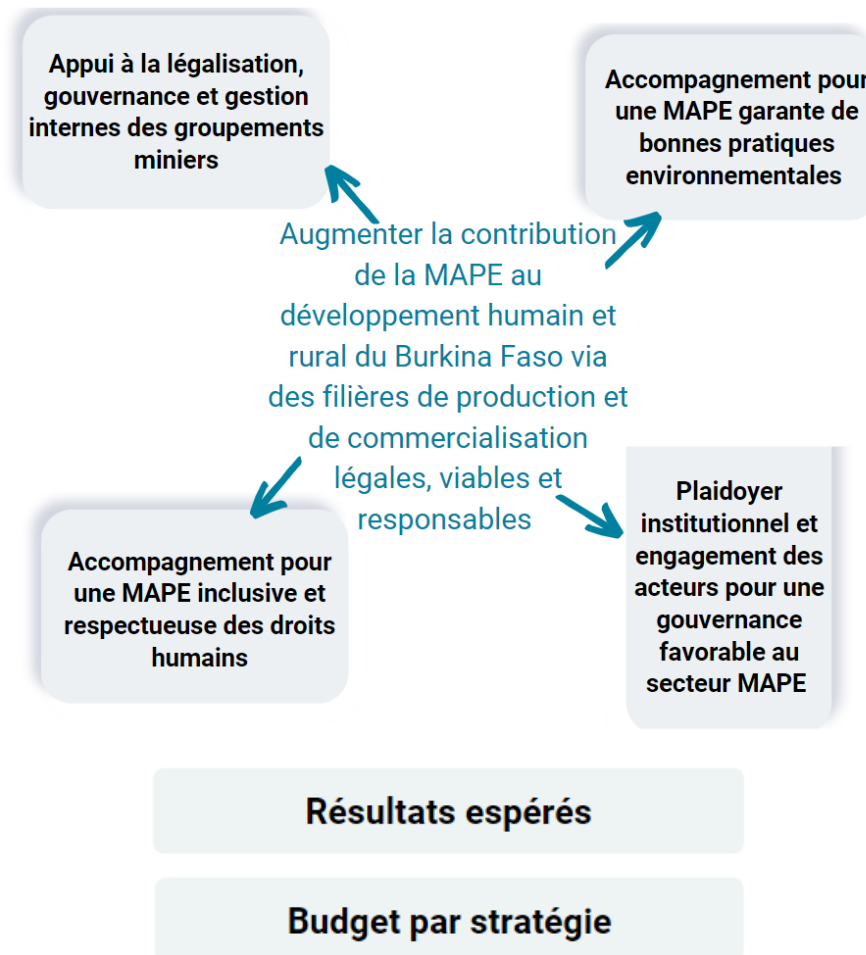
Date de soumission : Juillet 2022

Contact : armerurope@responsiblemines.org

Merci d'être ici !

A travers cette **note conceptuelle interactive**, nous cherchons à présenter la feuille de route que nous souhaitons mettre en œuvre dans les deux années à venir (2023-2024) en vue de poursuivre le chemin entrepris depuis 2019 pour la formalisation du secteur MAPE au BF et l'adoption de meilleures pratiques. Pour ce faire, nous saurons capitaliser sur les leçons apprises de ces quatre années au gré de la dizaine de projets réalisés, et sur les résultats déjà obtenus auprès des communautés minières accompagnées.

Cliquez sur chacun des éléments de l'illustration suivante pour accéder au contenu et sur la flèche en haut de chaque section pour revenir au point de départ.





1.1 Présentation de ARM au Burkina Faso

Depuis 2019, l'Alliance pour une Mine Responsable (ARM) dispose d'une équipe permanente de plus de 10 personnes au Burkina Faso (BF) -Ouagadougou + 05 régions d'intervention- œuvrant, au travers d'une **approche intégrale et inclusive, à la formalisation et à la professionnalisation des artisans miniers ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des communautés Minières Artisanales et à Petite Échelle (MAPE) par l'adoption de techniques efficaces et bonnes pratiques organisationnelles, sociales, environnementales.**

Pour de plus amples informations concernant ARM, nos projets au Burkina Faso ainsi que les résultats obtenus grâce à nos interventions, se référer au document "[BURKINA : IMPULSER UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE DANS LA MINE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE](#)"

1.2. Le secteur MAPE au Burkina Faso

Avec l'envolée du cours mondial de l'or à la fin des années 2000 et sa montée soutenue jusqu'à présent, le Burkina Faso a connu une véritable « ruée vers l'or », ce qui a créé des vocations : **près de 1 million de personnes vivent directement ou indirectement de l'activité minière artisanale** selon l'ENSO de 2017. Dès 2009, l'or est ainsi devenu le premier produit d'exportation¹ ; le Burkina Faso est actuellement le troisième producteur du continent après le Ghana et l'Afrique du Sud².

Le secteur MAPE représente un **moyen de subsistance essentiel** pour les populations et une **opportunité de développement économique stratégique** tant pour les territoires ruraux que pour l'État. Cette perspective se trouve toutefois obérée par des **impacts environnementaux et sociaux souvent négatifs liés au déploiement informel** de l'activité (risque élevé d'accidents, dépendance financière, travail des enfants, violences basées sur le genre, rejets de produits toxiques, etc.). Le contexte sécuritaire dégradé qui règne actuellement au Burkina Faso ne fait qu'accroître l'**exposition de ce sous-secteur aux pires risques, notamment l'atteinte aux droits humains les plus fondamentaux** (exploitation humaine, menaces voire mainmise sur les sites par des groupes armés, etc.).

Bien que stratégique pour le gouvernement Burkinabé, le **secteur MAPE n'est que très peu formalisé** ; sur plus de **800 sites MAPE recensés par le gouvernement moins d'une trentaine était titulaire de licence** d'exploitation en 2020. Conscient de l'opportunité que représenterait pour le pays une MAPE intégrée dans l'économie formelle, il a entrepris ces dernières années une **stratégie de formalisation du secteur** matérialisée par la création et le déploiement progressif de l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS). ARM contribue pleinement aux objectifs poursuivis par le gouvernement, et c'est d'ailleurs dans ce cadre qu'elle a signé en 2021 une **convention de partenariat avec l'ANEEMAS**.

Si les initiatives se multiplient en appui au secteur et que des progrès considérables ont été réalisés à l'échelle des communautés accompagnées, le chemin reste encore long pour parvenir à **l'émergence d'une MAPE légale et responsable, intégrée à l'économie formelle**. C'est en ce sens que ARM partage, à travers la présente note, son approche pour continuer à contribuer à la formalisation du secteur et à la

¹ Tous sous-secteurs (industriel, semi-mécanisé, artisanal) confondus.

² Données fournies par World Gold Council au 31/12/2021. <https://www.gold.org/goldhub/data/gold-production-by-country>

création d'un environnement sectoriel et institutionnel favorable à son émergence.

2.1. Approche



2.1.1. Objectifs

L'objectif général des interventions proposées vise à *augmenter la contribution de la Mine Artisanale et à Petite Échelle (MAPE) au développement humain et rural du Burkina Faso via des filières de production et de commercialisation légales, viables et responsables* en capitalisant sur les leçons apprises et résultats acquis par ARM depuis 2019.

De manière spécifique, nos interventions prétendent, par des stratégies d'accompagnement direct et intégral aux artisans miniers, de plaider, d'engagement et de renforcement des capacités des parties prenantes, *favoriser la formalisation progressive du secteur minier artisanal de l'or et son intégration dans des chaînes d'approvisionnement en or responsable*, permettant d'atteindre des changements durables sur les plans *économique* (amélioration de la productivité, des gains, création d'emploi rural durable et formel), *social* (amélioration des conditions de travail, réduction des brèches basées sur le genre, du travail des enfants), et *environnemental* (élimination des produits toxiques, gestion des eaux et des déchets, exploitation responsable vis-à-vis des écosystèmes) au niveau des groupements d'artisans miniers, contribuant, à terme, à la conversion de l'artisanat minier en un moteur du développement durable des communautés rurales du Burkina Faso.

2.1.2. Zones d'intervention

Fortes des avancées obtenues avec les artisans miniers et les parties prenantes locales des **régions où elle intervient depuis 2019**, ARM souhaite continuer à agir auprès de ces mêmes acteurs, dans le but de faire émerger les fers de lance de la formalisation MAPE au Burkina Faso. Les interventions d'accompagnement technique et de formation seront focalisées autour de *10 sites miniers engagés dans un processus de formalisation dans les régions du Centre-Ouest, Centre-Nord, du Plateau-Central et Sud-Ouest*.

L'intervention ne saurait s'arrêter au niveau des sites miniers, et intégrera aussi, en fil rouge, un travail de *mobilisation des acteurs et de plaidoyer au niveau local et national*, s'appuyant notamment sur le partenariat et la collaboration étroite déjà en place avec l'ANEEMAS et les parties prenantes locales.

2.1.3. Théorie du changement

Si... les groupements d'artisans miniers sont *accompagnés vers la formalisation*, ont un *accès attractif au marché légal* et que les *mécanismes de gouvernance sont fonctionnels et favorables* pour le développement d'une MAPE formelle et responsable,

....Alors le sous-secteur deviendra une source d'*emploi décent* et de *revenus durables* pour les individus, en même temps que les *impacts négatifs sur le plan social, économique et environnemental seront réduits* profitant à une meilleure *qualité de vie* pour les artisans miniers et leurs communautés et contribuant au *développement durable* des régions minières et du pays.

Dans la mesure où la formalisation du secteur MAPE est un paradigme qui englobe nombre d'axes de travail, et dans la clé de celle-ci résulte aussi d'une approche territoriale inclusive, les *synergies* seront nombreuses tout au long de l'intervention entre les différentes catégories d'acteurs gravitant autour du secteur et des communautés minières.

2.1.4. Axes d'intervention

Appui à la légalisation, gouvernance et gestion internes des groupements miniers



Les dimensions organisationnelle, légale et financière constituent le socle préalable à l'engagement durable des artisans miniers dans l'adoption de bonnes pratiques sociales et environnementales ; elles sont la condition essentielle sans laquelle la MAPE responsable ne pourra émerger. Partant d'acquis importants (certaines associations et coopératives constituées, des comptes bancaires ouverts, ...) notre intervention continuera d'accompagner ce *cheminement des artisans miniers vers la formalisation administrative* de leur activité leur permettant de :

- *Opérer de manière structurée*, au travers de groupements coopératifs légitimes et pleinement fonctionnels portant le processus de formalisation, assurant une représentation des artisans miniers auprès des différents interlocuteurs (notamment l'Etat, les fournisseurs de service...), rendant par ailleurs les procédés de production et commercialisation plus efficaces (achats groupés, centralisation de la production...).
- *Travailler en toute légalité*, par l'obtention de cartes individuelles d'exploitants et la reconnaissance du droit d'accès à la ressource, souvent rendue compliquée pour les artisans miniers du fait de processus administratifs complexes. L'appui administratif d'une part, et le plaidoyer institutionnel d'autre part seront combinés lors de l'intervention.
- *Développer une approche entrepreneuriale*. Le renforcement des compétences en gestion administrative et financière des coopératives mises en place sera couplé à l'introduction de mécanismes de financement permettant aux artisans miniers d'être plus autonomes dans leur capacité de gestion, d'épargne et d'investissement collectif.
- *Se mettre en conformité avec les attentes et exigences du marché formel*, en vue de faciliter l'intégration des artisans miniers dans des chaînes d'approvisionnement légales leur offrant de meilleures opportunités économiques et projections commerciales sur le long terme. L'intervention s'appuiera ici sur le Code CRAFT développé par ARM, permettant une application pratique de la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerai telle que promue par le Guide OCDE³, le Règlement UE⁴, la loi Dodd Frank⁵. ARM cherchera à ce que, à terme, les acteurs du marché s'engagent auprès des artisans miniers dans une démarche responsable, constituent un levier durable du changement de pratiques.

En parallèle à ce travail de fond pour la constitution et le renforcement des groupements d'artisans miniers, des axes de travail touchant aux aspects sociaux, environnementaux et productifs sont développés, visant à convertir progressivement ceux-ci en entités rentables et responsables. Ainsi, en matière de suivi, ARM se dote de nouvelles technologies d'information décentralisées pour évaluer les progrès au niveau communautaire et la performance des sites miniers.

³ OECD (2016), *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque: Troisième édition*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264253520-fr>.

⁴ Règlement (UE) 2017/821 du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2017. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017R0821&from=en>

⁵ United States. (2010). *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act: Conference report (to accompany H.R. 4173)*. Washington: U.S. G.P.O. <https://www.govinfo.gov/content/pkg/COMPS-9515/pdf/COMPS-9515.pdf>



Accompagnement pour une MAPE inclusive et respectueuse des droits humains

Pour que l'activité minière artisanale soit profitable à toutes et tous, il faut avant tout qu'elle se déroule dans le respect des individus, c-à-d dans des conditions de travail acceptables aux risques contrôlés tout en promouvant l'inclusion de l'ensemble de la population dans le respect des droits de chacun, et notamment des populations les plus vulnérables. Construisant sur les avancées notoires de la première phase d'appui, ARM continuera d'oeuvrer, par une *approche combinée de sensibilisations, formations et mise en place de mécanismes pratiques au sein des communautés minières*, afin de :

- **Garantir de bonnes conditions de travail**, préservant la santé et la sécurité des artisan.e.s minier.e.s sur les sites. La prévention et réduction des risques auxquels sont directement exposés les artisans miniers constitue la stratégie prioritaire. Celle-ci sera petit à petit complétée par la mise en place de mécanismes de protection sociale mutualisée.
- **Garantir les droits des femmes et promouvoir l'égalité de genre**. Une attention toute particulière sera portée sur la prévention des violences basées sur le genre (VBG) et sur la santé sexuelle et reproductive des femmes. Afin de garantir le plein succès de cette stratégie, les actions menées passent aussi par la sensibilisation et mobilisation de la population masculine.
- **Favoriser l'autonomisation économique des populations les plus vulnérables** à travers la création d'activités génératrices de revenus (AGR) pérennes et adaptées en particulier au profit des femmes et des personnes déplacées internes (PDI) fuyant les zones de conflit. Ces AGR pourront être directement liées à l'écosystème minier (extraction, traitement, fourniture de biens et services) ou bien au développement de revenus complémentaires, comme stratégie de diversification économique pour ces populations.
- **Promouvoir un environnement sain et sûr pour les enfants**, libre des pires formes de travail et favorisant leur développement personnel, notamment par l'accès à l'éducation et à la formation.
- **Favoriser la cohabitation paisible** entre les artisans miniers et les autres groupes de la communauté (résidents, agriculteurs, éleveurs, autorités, etc.) en promouvant le dialogue continu et, dès que faire se peut, les synergies d'action et contributions au développement de la communauté par les artisans miniers. L'engagement pour les meilleures pratiques environnementales constitue un point d'attention tout particulier afin d'assurer que l'activité MAPE ne cause pas de dommages et n'est pas source de tensions avec les autres groupes de la communauté.
- **Assurer que les artisans miniers ne contribuent pas aux minerais dits "de conflit"**, à savoir assurer notamment que, par les financements qu'ils reçoivent ou les circuits de commercialisation, ils ne facilitent pas le blanchiment de revenus tirés d'activités criminelles ni le financement de groupes armés et indirectement de crimes de guerre ou apparentés. L'intégration progressive de la MAPE dans les circuits de financement et commercialisation formels est l'une des principales assurances.



Accompagnement pour une MAPE garante de bonnes pratiques environnementales

La dimension environnementale est aussi fondamentale dans le cheminement vers une MAPE responsable. Celle-ci a essentiellement été abordée par le prisme de l'introduction de technologies de traitement non polluantes (sans mercure) lors de la première phase d'accompagnement. Lors de cette prochaine phase, une intervention beaucoup plus intégrale sera promue, puisant notamment dans les résultats de diagnostics environnementaux réalisés sur quelques sites ciblés au premier semestre 2022, lors d'une étude de faisabilité du nouveau standard co-créé par ARM pour une MAPE raisonnée vis-à-vis des Forêts⁶ (MAPE-RF ou FS-ASM en anglais). ARM, par des actions de sensibilisation, de formation mais aussi, le cas échéant, par la mise à disposition de moyens techniques, propose ainsi d'appuyer les groupements ciblés (et notamment les comités de gestion environnementale qui seront créés à cet effet) dans le déploiement de leur stratégie de gestion environnementale, laquelle leur permettra de :

- *Mettre en place des moyens de production non polluants adaptés et efficaces*, via notamment a) des chaînes de traitement libres de produits chimiques tels que le mercure, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention de Minamata, b) des bassins de décantation et/ou filtration des eaux utilisées dans la phase de traitement du minerai.
- *Gérer et tirer profit des eaux extraites des puits miniers à des fins minières et agricoles*. L'eau est une ressource rare et précieuse dans les communautés ciblées (traitement du minerai, arrosage des cultures, abreuvement du bétail, ...) ; pourtant, à certaines époques de l'année, des grandes quantités (eaux d'exhaure) sont extraites pour permettre l'accès aux puits miniers inondés et directement rejetées à la surface sans aucune gestion. En introduisant la gestion de ces eaux d'exhaure, celles-ci pourront être converties en ressource pour d'autres processus et donc en externalité positive.
- *Compenser, via des actions de reboisement, la perte de couvert végétal et forestier* générée par l'extraction du minerai et l'utilisation de bois de soutènement dans les puits miniers. Dans une perspective de générer des revenus alternatifs, cette démarche pourra avoir une visée agricole, avec la plantation d'arbres destinés à protéger les cultures, à apporter de la fertilité aux sols et valorisés commercialement pour leurs fruits ou leurs feuilles. Cette activité contribuera, de manière globale, à la réduction de l'empreinte carbone de l'activité MAPE.
- *Initier la réhabilitation progressive des zones d'extraction abandonnées* par le rebouchage des puits et, dans la mesure du possible, la remise en état de la couche supérieure afin de faciliter la revégétalisation de celle-ci.
- *Mettre en place un système de gestion des produits dangereux et des déchets*, en particulier en ce qui concerne l'utilisation et le stockage des combustibles, et la gestion des déchets plastiques.

6

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099235004252211581/pdf/P1722450eeca500f08013097ce07ad20bb.pdf>



Plaidoyer institutionnel et engagement des acteurs pour une gouvernance favorable au secteur MAPE

Dialogue multi-acteurs et stratégies de plaidoyer et gouvernance

L'expérience acquise par ARM démontre que les résultats les plus probants sont obtenus non seulement lorsqu'il existe une forte volonté et des structures organisationnelles du côté des artisans miniers, mais aussi lorsqu'un environnement favorable et une atmosphère de dialogue, d'écoute et de collaboration entre les artisans miniers, les autorités, les institutions, les acheteurs nationaux et internationaux et la communauté sont mis en place. En ce sens, l'approche que nous prônons se veut consultative, participative, inclusive et basée sur les organes de dialogues déjà existants et leur complémentarité au projet.

- Plateformes de dialogues multi-acteurs au niveau local. Il s'agit de capitaliser sur l'expérience et renforcer le fonctionnement des plateformes de dialogue mises en place par ARM depuis 2020.
- Génération et animation de cadres de concertation au niveau national afin d'aborder les problématiques stratégiques de la MAPE et renforcer le suivi et l'évaluation de risques liées à celle-ci.

De même, dans le but d'appuyer l'émergence d'un environnement favorable pour la MAPE, l'organisation jouera un rôle dans la gouvernance du sous-secteur via le renforcement des capacités, le plaidoyer auprès des décideurs publics et la création d'espaces d'échange afin de réduire les conséquences du terrorisme en participant à l'amélioration de la sécurité sur les sites miniers et à l'atténuation des risques BC/FT.

Également notre action vise l'autonomisation des OSC burkinabè et au renforcement de leurs capacités pour identifier et soutenir la gestion des risques liés à la MAPE en matière de Droits Humains. Cet axe met l'accent dans la facilitation de la mise en œuvre correcte du Guide de l'OCDE en matière de diligence raisonnable et des cadres législatifs fondés sur ce guide.



2.2. Résultats espérés

- 8 organisations minières (OMAPE) ont mis en place de meilleures pratiques environnementales, sociales et organisationnelles.
- 6 chaînes de traitement de l'or efficaces et sans mercure sont mises en place.
- 800 emplois sont reconnus.
- 500 femmes et 500 hommes sont sensibilisés aux VBG.
- 500 femmes capacitées pour le développement d'activités génératrices de revenus (AGR).
- 1 plan d'action national pour la sécurisation des sites miniers est adopté.
- 5 OMAPES constituées en coopératives avec un plan de financement.
- 50 acteurs du secteur public sont formés au Code CRAFT et aux exigences de l'approvisionnement responsable en minerais.
- 8 sites ont un plan de réhabilitation en application.
- La MAPE est incluse dans les chartes de développement communautaire des zones concernées.



2.3. Budget par stratégie

La thématique de formalisation basique de l'activité minière par l'accompagnement technique et la formation des artisans miniers sur le terrain est le socle de notre intervention. En effet, afin de pouvoir vendre leur production aux marchés responsables, il est indispensable que les artisans miniers remplissent les critères minimums de formalisation tels que définis dans le Code CRAFT et la guide de l'OCDE. **Cette première thématique est donc indispensable à nos actions.** Deux autres stratégies, qui viennent en appui de ce socle visent la durabilité de la mine sur le plan social et environnemental. Également, notre intervention met l'accent sur la génération d'un environnement propice à la formalisation du secteur MAPE dans le pays et capable de rendre durables les résultats obtenus dans les mines. **Le financement de ces activités complémentaires est conditionné au financement de la formalisation basique mais il n'est pas indispensable de financer la totalité des activités complémentaires en même temps.**

	Thématiques	Types de coûts	Valeur
Indispensable : base de l'intervention	Appui à la légalisation, gouvernance et gestion internes des groupements miniers	Activités	389.000,00 €
Intervention concernant la durabilité sociale et environnementale de l'organisation minière	Accompagnement pour une MAPE garante de bonnes pratiques environnementales	Activités	132.000,00 €
		Investissements	200.000,00 €
		Total	365.000,00 €
	Accompagnement pour une MAPE inclusive et respectueuse des droits humains	Activités	109.000,00 €
		Investissements	38.000,00 €
		Total	147.000,00 €
Intervention visant la génération d'un écosystème d'acteurs favorable à la MAPE	Plaidoyer institutionnel et engagement des acteurs pour une gouvernance favorable au secteur MAPE	Activités	199.000,00 €
Total général			1.100.000,00 €